

Information concernant les recommandations

Ententes de recommandation

Un membre du Groupe Banque Scotia vous a recommandé à ScotiaMcLeod^{MD} ou ScotiaMcLeod vous a recommandé à un autre membre du Groupe Banque Scotia compétent et autorisé qui offre les produits et services que vous recherchez. Ces recommandations visent à vous mettre en contact avec les spécialistes du Groupe Banque Scotia les plus aptes à vous aider à atteindre vos objectifs financiers. Voici une brève présentation des membres du Groupe Banque Scotia qui peuvent vous recommander à ScotiaMcLeod et à qui vous pourriez être recommandé, et un aperçu des services offerts par chacun.

- **La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia^{MD})** est une banque sous réglementation fédérale. Elle offre une vaste gamme de **services bancaires**, notamment : opérations bancaires courantes, comptes d'épargne à intérêt élevé, comptes chèques, comptes d'épargne enregistrés, CPG, services de prêt, prêts hypothécaires, cartes de crédit, services bancaires électroniques et planification financière, par l'intermédiaire d'entités canadiennes et internationales.
- **La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia^{MD})** est une société sous réglementation fédérale. Elle offre un large éventail de **services fiduciaires**, notamment : gestion successorale et fiduciaire, planification testamentaire et successorale, services-conseils en philanthropie et services de garde.
- **Gestion d'actifs 1832 S.E.C.^{MC}** est un conseiller inscrit dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada (à l'exception des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut). L'entreprise offre des **services de gestion discrétionnaire** de placements aux particuliers et aux institutions, notamment la gestion des Fonds Scotia et des Fonds Dynamique, des familles de fonds communs de placement.
- **1832 Asset Management U.S. Inc.** est un conseiller inscrit aux États-Unis et offre des **services de gestion discrétionnaire de portefeuilles** aux clients institutionnels et particuliers qui résident aux États-Unis.
- **Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc.** est une société d'assurance sous réglementation provinciale. Elle propose des produits d'assurance ainsi que des stratégies de protection du revenu et des avoirs.
- **Scotia Capitaux Inc. (SCI)** est un courtier en placement inscrit dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. L'entreprise offre des **services-conseils en placement, des services d'opérations sur titres, des services de planification financière et des services connexes** aux particuliers et non-particuliers, par l'intermédiaire de sa division de courtage de plein exercice, ScotiaMcLeod, ainsi que des **services d'opérations sur titres électroniques autogérés** par l'intermédiaire de sa division de courtage exécutant en ligne, Scotia iTRADE^{MD}.
- **Roynat Capital Inc. (Roynat)** offre et structure des prêts, des créances subordonnées, du financement mezzanine et des placements dans le capital-actions pour des entreprises canadiennes de taille moyenne.

Commissions relatives aux recommandations

Une commission peut être versée ou reçue, directement ou indirectement, par un membre du Groupe Banque Scotia ou par un employé d'un membre du Groupe Banque Scotia qui a fait la recommandation. **Le montant de la commission versée ou reçue pour une recommandation n'influe pas sur les frais qui vous sont facturés.** Nous vous présentons ci-dessous le détail des ententes de recommandation auxquelles participe ScotiaMcLeod ainsi que les commissions versées ou reçues dans le cadre de ces ententes. Si vous désirez obtenir d'autres renseignements sur ces ententes, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant de ScotiaMcLeod. Notre objectif est de vous offrir une expérience gratifiante et des services adaptés à vos besoins.

Ententes de recommandation auxquelles participe actuellement ScotiaMcLeod

I. Recommandations de la Banque Scotia à ScotiaMcLeod

Les consultants en gestion de patrimoine qui sont employés par la Banque Scotia et qui participent à des activités de vente liées au Groupe Banque Scotia recommandent des clients à l'expert du Groupe Banque Scotia le plus apte à les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Si une recommandation de la Banque Scotia à ScotiaMcLeod se révèle fructueuse pour ScotiaMcLeod, elle peut donner lieu au versement d'une rémunération par ScotiaMcLeod à la Banque Scotia, évaluée selon un pourcentage des commissions nettes de ScotiaMcLeod, gagnées par ScotiaMcLeod et tirées de la recommandation dans la période initiale de cinq ans qui suit la date où la recommandation a été effectuée.

Les employés admissibles de la Banque Scotia (Services bancaires privés) peuvent recevoir une rétribution pouvant atteindre 8 000 \$ par ménage pour la recommandation de clients qui se révèle fructueuse pour ScotiaMcLeod, selon le total des avoirs des ménages recommandés à ScotiaMcLeod. Pour que la recommandation soit admissible, des montants minimums s'appliquent.

II. Recommandations de ScotiaMcLeod à Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

ScotiaMcLeod reçoit une rétribution de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. lorsque sa recommandation se traduit par l'ouverture d'un compte de gestion de placements par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Pour que la recommandation soit admissible, des montants minimums s'appliquent. Le paiement consiste en un paiement unique fondé sur un pourcentage des frais tirés de la recommandation pendant l'année qui suit la date de la recommandation; ou, si le conseiller de ScotiaMcLeod qui a effectué la recommandation demeure responsable de la gestion de la relation, en des paiements trimestriels continus calculés selon un pourcentage des frais que Gestion d'actifs 1832 S.E.C. tire de la recommandation.

III. Recommandations de ScotiaMcLeod à 1832 Asset Management U.S. Inc.

ScotiaMcLeod reçoit une rétribution de 1832 Asset Management U.S. Inc. (« 1832 US ») lorsque sa recommandation d'un client actuel de la Banque Scotia résidant aux États-Unis se traduit par l'ouverture d'un compte de gestion de placements par 1832 US. Pour que la recommandation soit admissible, des montants minimums et d'autres critères s'appliquent. La rétribution consiste en un versement annuel continu calculé selon un pourcentage des commissions de 1832 US tirées de la recommandation au cours de l'exercice qui précède.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence. ^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence. Gestion de patrimoine Scotia^{MC} réunit les divers services financiers offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia^{MD}), La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia^{MD}), le Service de gestion privée de portefeuilles (par l'entremise de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.), 1832 Asset Management U.S. Inc., Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc. et ScotiaMcLeod^{MD}, une division de Scotia Capitaux Inc. Les services-conseils en gestion de patrimoine et les services de courtage sont offerts par ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc. Scotia Capitaux Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

IV. Recommandations de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. à ScotiaMcLeod

Les employés admissibles de Gestion d'actifs 1832 peuvent recevoir un paiement pouvant aller jusqu'à 8 000 \$ par ménage pour la recommandation de clients qui se révèle fructueuse pour ScotiaMcLeod, selon le total des avoirs des ménages recommandés à ScotiaMcLeod. Pour que la recommandation soit admissible, des montants minimums s'appliquent.

V. Recommandations de ScotiaMcLeod à la Banque Scotia

ScotiaMcLeod reçoit une rétribution de la Banque Scotia lorsque sa recommandation se révèle fructueuse pour la Banque Scotia.

ScotiaMcLeod reçoit un paiement unique pour chaque recommandation à la Banque Scotia (Services bancaires privés) qui se conclut par un nouveau prêt aux particuliers fondé sur le taux de base (y compris les prêts hypothécaires et les Lignes de crédit Scotia) et calculé selon un pourcentage du montant du prêt, sous réserve du respect d'un montant minimum.

ScotiaMcLeod reçoit une rétribution mensuelle de la Banque Scotia (Services bancaires privés) pendant 15 mois pour chaque recommandation à la Banque Scotia (Services bancaires privés) qui se traduit par un nouveau prêt fondé sur le taux de base et obtenu par l'intermédiaire de la plateforme de prêts Solution globale de crédit-patrimoine des Services bancaires privés; le calcul de cette rétribution repose sur un pourcentage pouvant atteindre 0,04 % (jusqu'à 0,60 % au total) du montant de crédit utilisé mensuellement, sous réserve du respect d'un montant de prêt minimum. ScotiaMcLeod reçoit une rétribution unique de la Banque Scotia (Services bancaires privés) pour chaque recommandation à la Banque Scotia (Services bancaires privés) qui se termine par un nouveau prêt aux particuliers fondé sur le taux de base (y compris les prêts hypothécaires et les Lignes de crédit Scotia), calculé selon un pourcentage de 0,20 % du montant initial du prêt, sous réserve du respect d'un montant minimum.

Si la recommandation d'un conseiller de ScotiaMcLeod à la Banque Scotia (Services bancaires aux particuliers) se révèle fructueuse, cette dernière rembourse à ScotiaMcLeod la commission pour recommandation payée par ScotiaMcLeod au conseiller dans les cas suivants.

Un conseiller de ScotiaMcLeod reçoit un paiement unique de ScotiaMcLeod pouvant atteindre 250 \$ pour une recommandation à la Banque Scotia (Services bancaires aux particuliers) relativement aux produits et aux services suivants :

- Nouveau prêt hypothécaire ou nouvelle marge de crédit d'un montant minimal. Le montant du paiement dépend du montant avancé ou retiré.
- Nouveau client du programme Professions libérales Scotia, si un compte d'entreprise avec privilège de découvert est ouvert, à moins que le client soit déjà un client à la fois des Services aux petites entreprises et des Services aux particuliers de la Banque Scotia.
- Nouveau client du Programme Scotia1 – Plan bancaire pour entreprise, si un compte d'entreprise, un compte bancaire et un compte Visa sont ouverts, à moins que le client ne soit déjà un client à la fois des Services aux petites entreprises et des Services aux particuliers de la Banque Scotia.

Un conseiller de ScotiaMcLeod qui recommande un client actuel à la division Services bancaires et marchés mondiaux de la Banque Scotia pour des services de couverture ou de monétisation des actions peut recevoir un paiement unique pouvant atteindre 10 000 \$ pour l'exécution de chaque opération admissible, sous réserve du respect de montants minimums et d'autres critères.

VI. Recommandations de ScotiaMcLeod à Trust Scotia

Lorsqu'un conseiller de ScotiaMcLeod recommande un client à Trust Scotia et que la recommandation se révèle fructueuse pour Trust Scotia, ScotiaMcLeod peut recevoir de Trust Scotia une rétribution jusqu'à 10 % des frais d'administration successorale globaux de Trust Scotia ou 10 % des frais exigés la première année pour les Services d'assistance aux successions, les fiducies entre vifs ou la Fondation Aqeduc (court terme).

VII. Recommandations de ScotiaMcLeod à Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc.

Un conseiller de ScotiaMcLeod peut recevoir un paiement unique pour une recommandation d'un client à Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc. qui s'est traduite par de nouvelles transactions d'assurance. Le montant du paiement est calculé selon un pourcentage de la commission sur la vente initiale de nouveaux produits ou services. Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc. rembourse ce paiement unique à ScotiaMcLeod.

VIII. Recommandations entre ScotiaMcLeod et Roynat Capital Inc. (« Roynat »)

ScotiaMcLeod peut recevoir un paiement unique de Roynat pour une recommandation qui se traduit par une transaction. Le montant du paiement correspond à un pourcentage des honoraires reçus par Roynat pour la transaction, sous réserve du respect de certaines conditions. L'employé qui a effectué la recommandation peut toucher jusqu'à la moitié du paiement versé par Roynat à ScotiaMcLeod, sous réserve du respect de certains seuils. ScotiaMcLeod peut verser un paiement unique à Roynat pour une recommandation qui se traduit par l'arrivée d'un nouveau client pour ScotiaMcLeod. Le montant du paiement correspond à un pourcentage du ratio des frais de gestion estimatifs prévus pour la première année provenant des nouvelles affaires conclues. Le personnel admissible de Roynat qui a effectué la recommandation peut recevoir jusqu'à la moitié du paiement versé à Roynat, sous réserve du respect de certaines conditions relatives au rendement et jusqu'à concurrence d'un montant maximal par recommandation.

IX. Recommandations de Trust Scotia à ScotiaMcLeod

Un employé de Trust Scotia peut recevoir une rétribution de ScotiaMcLeod pouvant atteindre 8 000 \$ par ménage pour la recommandation de clients qui se révèle fructueuse pour ScotiaMcLeod, selon le total des avoirs du ménage visés par la recommandation à ScotiaMcLeod.

Autres questions dignes de mention

Le Groupe Banque Scotia a adopté des politiques et procédures pour détecter les conflits d'intérêts qui pourraient résulter de ces ententes de recommandation et y apporter une solution. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'Énoncé de politiques de Scotia Capitaux Inc., à l'adresse suivante : http://www.scotiabank.com/ca/common/pdf/scotiamcleod/statement_of_policies_french.pdf.

Une commission peut également être versée dans le cadre d'une entente de recommandation conclue entre ScotiaMcLeod et une personne ou entité extérieure au Groupe Banque Scotia. En ce qui concerne les ententes de recommandation entre ScotiaMcLeod et d'autres membres du Groupe Banque Scotia, le détail de l'entente, notamment le mode de calcul de la commission de recommandation et son destinataire, sera communiqué aux clients recommandés. La personne inscrite recevant la recommandation fournira tous les services qui sont liés à l'entente de recommandation relative à votre compte et qui nécessitent une inscription en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.